

Demande de mise en disponibilité

Année scolaire 2024/2025

1. Veuillez cocher le type de votre demande :

- 1^{ère} demande
 Renouvellement

2. Votre identité :

NOM : Prénom :
 Courriel personnel : Téléphone :
 Courriel professionnel :
 Adresse personnelle :

3. Votre situation en 2023/2024 :

Position : **En activité**
 Affectation actuelle :
 Circonscription : RNE :
 A titre définitif A titre provisoire

Position : **En disponibilité**
 Date de début mise en disponibilité :

Position : **En détachement**
 Affectation actuelle :
 Pays :
 Organisme / Administration de détachement :

4. Votre situation en 2024/2025 :

Pour la rentrée scolaire 2024, je demande ma : **Mise en disponibilité**

Je sollicite une demande de disponibilité à compter du 01/09/2024 :

- pour la durée de l'année scolaire :
 du au.....

La demande de mise en disponibilité – dès qu'elle sera acceptée - fera perdre automatiquement, pour la rentrée 2024, le poste occupé en 2023/2024 et il sera mis au mouvement intra-départemental 2024.

En l'absence des justificatifs exigés, la demande ne pourra être instruite

DISPONIBILITE DE DE DROIT :

- Disponibilité pour suivre son conjoint :
 époux/épouse partenaire de PACS

Suivre son époux/se ou partenaire lié par un PACS lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire.

- Pour élever un enfant âgé de moins de 12 ans :
Attention : la disponibilité s'arrête le jour du 12^{ème} anniversaire de l'enfant.

- Pour donner des soins à un proche :
Vous pouvez demander une disponibilité pour donner des soins à un proche en raison de son handicap ou à la suite d'un accident ou d'une maladie grave.

- Pour déplacement dans les départements d'outre-mer, les collectivités d'outre-mer, la Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un ou plusieurs enfants :
Justifier de l'agrément mentionné aux articles L.225-2 et L.225-17 du code de l'action sociale et des familles.

- Pour exercer un mandat d'élu local.
Attention : La durée maximum est limitée à la durée du mandat

DISPONIBILITE SUR AUTORISATION :

- Pour études ou recherches présentant un intérêt général :
Attention : la durée maximum est de 6 ans dans la carrière.

- Disponibilité pour convenances personnelles :
Attention : la durée maximum est de 10 ans dans la carrière à condition que l'intéressé, au plus tard au terme d'une période de 5 ans de disponibilité et après avoir réintégré, ait accompli au moins 18 mois de service continu dans la fonction publique. - Les périodes de disponibilité accordées avant le 28/03/2019 sont exclues du calcul des 5 ans au terme desquels l'agent doit accomplir au moins 18 mois de service.

- Pour créer ou reprendre une entreprise :
Attention : la durée maximum est de 2 ans non renouvelable.
Vous devez justifier de 4 ans de services effectifs depuis votre titularisation dans le corps de la fonction publique de l'Etat auquel vous êtes engagé(e).

Date :

Signature de l'enseignant :

Décision du DASEN concernant la demande de disponibilité sur autorisation :

- Acceptée Refusée

Observation :

Date :

Signature :